



Festival du film gay et lesbien

Festival Face à Face

La 7^o nuit du court-métrage

Samedi 24 novembre 2018
ou Samedi 01^{er} décembre à 22h00

Compétition Internationale

RÈGLEMENT - APPEL À FILMS-2018

Date limite d'inscription : 22 avril 2018

1 / Organisation

L'Association Face à Face organise la 7^e édition de la « Nuit du court métrage » de Saint-Étienne, dans le cadre de son 14^e festival FACE à FACE du cinéma LGBTI+

2 / Dates et lieux

Le festival se déroulera du 20 novembre au 25 novembre 2018 ou du 27 novembre au 02 décembre 2018 dans différents lieux de Saint-Étienne. La « 7^e Nuit du court métrage » se tiendra le samedi 24 novembre ou le samedi 1^{er} décembre dans la grande salle du Méliès Saint-François (350 places).

3 / Objectifs

Le festival s'est donné pour objectifs principaux de :

- Faire découvrir des œuvres traitant de l'homosexualité avec un regard original : humour, autodérision, luttes contre les discriminations, évolutions de la société, etc.
- Révéler des réalisateurs du monde entier, débutants ou non, à travers une compétition d'une vingtaine de courts métrages (3h de programme en 2018)
- Rechercher des œuvres pouvant contribuer à la lutte contre les discrimination liées à l'orientation sexuelle (homophobie) et au genre

4 / Jury et Prix

Parmi les courts métrages sélectionnés dans la Compétition le **Jury 2018** composé de professionnels du cinéma (réalisateurs, critiques, comédiens, etc.) et de la culture (metteurs en scène, responsables d'institutions, journalistes, etc.) décernera 3 prix :

- Grand Prix du meilleur film court métrage (toutes catégories et genres confondus)
- Prix du scénario original
- Prix spécial du jury

Une mention spéciale peut être attribuée, en plus de ces prix, par le jury.

Le **public** décernera le Prix du public

La composition du jury sera dévoilée au plus tard 1 mois environ avant la 7^e édition, lors de la conférence de presse du festival.

5 / Sélection

La commission courts métrages du festival choisit parmi les films inscrits ceux dont la **thématique LGBTI** (lesbien, gay, bi, transsexuel, intersexe) a une part significative dans le scénario. **La durée maximale des cours en compétition est fixée à 30mn.** Les films soumis excédant cette limite seront rejetés. Ses choix sont souverains et sans possibilité d'appel.

Le dépôt d'une candidature sur la plateforme FilmfestPlatform, ou via l'envoi d'un DVD ou d'un lien vidéo ou de téléchargement sont obligatoires pour pouvoir être soumis aux pré-sélectionneurs puis à la commission.

6 / Conditions d'admission

Tous les films qui répondent aux conditions de l'article 5 peuvent concourir. A titre d'exemple et de façon non exhaustive :

- Fiction
- Documentaire
- Animation
- Expérimental
- Travaux de sortie d'école, etc.

7 / Inscription

Les inscriptions sont ouvertes **du 18 janvier au 22 avril 2018**

Deux possibilités s'offrent aux candidats :

- un dépôt en ligne via Filmfestplatform (<http://www.filmfestplatform.com>), sur lequel il est possible de remplir les renseignements des ayant-droits, artistiques et techniques, de déposer photos, affiche et copie mp4 du film, et d'approuver le règlement du festival,
- un inscription via la fiche de renseignement téléchargeable sur le site du Festival Face à Face : <http://www.festivalfaceface.fr/proposer-un-film/>,

Dans ce deuxième cas, chaque candidat doit faire parvenir à l'adresse suivante :

Par courrier :

Festival Face à Face – Comité de sélection
Cinéma LE MELIES Saint-François
8 rue de la Valse
42100 Saint-Etienne

ou Par mail : **programmation(at)festivalfaceface.fr**

avant le 22 avril 2018 (Cachet de la poste faisant foi, ou date du mail), les éléments suivants :

- La fiche d'inscription dûment remplie et signée
- Un DVD du film, une copie Mp4 via Wetransfer ou équivalent, ou un lien de visionnage sécurisé (Pour les films étrangers, des sous-titres en français, ou des sous-titres anglais sont **OBLIGATOIRES**)

Droit d'inscription : il n'est pas demandé de paiement de droits d'inscription.

8 / Résultats et films sélectionnés

Le festival s'engage à communiquer les résultats définitifs de la sélection **au plus tard le 15 septembre 2018**. Une **première liste de films sélectionnés sera définie le 29 avril**, à laquelle sera adossée une liste complémentaire en cas de défaut de transmission des éléments pour traduction et diffusion de la part des d'ayant-droits de la liste principale.

Les DVD des films, sélectionnés ou non, seront conservés par le festival et archivés dans le centre de documentation de l'association Face à Face.

Les **réalisateurs des films sélectionnés seront avertis au plus tard le 05 mai 2018**. Il leur sera alors demandé une copie de diffusion (si différente de celle déjà reçue pour la sélection) dans le standard original ou le meilleur disponible (*si possible sous-titrée pour les films étrangers – voir article 9*). Face à face sera, le temps de la projection des films au cours de la compétition, distributeur des courts, et **ne donnera lieu à aucun paiement de droits**. Certains films, en

particulier ceux issus du palmarès, pourront faire l'objet d'une diffusion après le festival, en accord avec chaque ayant droit et avec une indemnisation forfaitaire (30€ par projection).

9 / Sous-titrage

Le festival ne bénéficie pas à ce jour de système de sous-titrage électronique. Les projections des films ont lieu en format DCP. **Il sera demandé de fournir une copie sous-titrée français en format DCP ou Video hd264** (envoi par lien de téléchargement, disque dur, clé USB...).

Pour les films ne possédant pas de sous-titrage français incrusté dans l'image du film, il sera demandé de fournir obligatoirement un fichier .SRT (de préférence) français, ou un tableur (.xls), par mail, avec le format suivant :

- .SRT
- 3 colonnes : TC IN / TC OUT / traduction en français
- Autant de lignes que nécessaire pour la liste totale des dialogues.

Dans certains cas, le Festival Face à Face, pourra prendre à sa charge la traduction des sous-titres. Il sera alors demandé de fournir un fichier .SRT anglais, ou un tableur (.xls) par mail, avec le format (.SRT ou 3 colonnes : TC IN / TC OUT / liste des dialogues en anglais) ou une liste des dialogues dans la langue originale + en anglais

Une copie basse-def du court métrage est parfois nécessaire pour réaliser la traduction et les sous-titres. Dans le cas où le festival n'aurait pas reçu au 1er juillet 2018 les éléments nécessaires au sous-titrage et une copie HD ou Low-Def du film, la commission courts-métrage pourra disqualifier le film en question et le remplacer par un film de la liste d'attente.

10 / Invitation

Les membres des équipes des films sélectionnés pour la compétition sont les bienvenus. Le Festival pourra exceptionnellement prendre en charge les frais de voyage et/ou d'hébergement, sous certaines conditions.

11 / Expédition des copies et assurances

Dans les cas devenus exceptionnels de copie sur pellicule, le festival prend à sa charge, **uniquement pour les films sélectionnés**, les frais de transport ALLER/RETOUR des films entre l'Agence du court métrage à Paris et Saint-Etienne. Le festival supporte les frais d'assurance entre la réception et la réexpédition des films pour la valeur de remplacement de la copie ainsi que lors des transports à sa charge. Pour les copies hors territoire français, les frais de dédouanement et de transport ALLER seront à la charge de l'expéditeur. Le transport RETOUR sera à la charge du festival. Dans ces derniers cas, seul le retour sera couvert par l'assurance du festival. Les réalisateurs seront informés des modalités à suivre pour l'envoi des copies, lors de la sélection. Prévoir leur disponibilité à l'Agence du court métrage, 2 rue de Tocqueville 75017 Paris, **au plus tard le 1er octobre 2018.**

12 / Diffusion & presse

Les réalisateurs participant à la compétition autorisent sans contrepartie l'utilisation d'affiches, de photographies ou d'extraits visuels ou sonores (3 minutes maximum) de leur film, à des fins de promotion de l'œuvre, du réalisateur ou du festival, dans l'ensemble des supports médias : la presse écrite, radio, TV, Internet.

13/ Palmarès

Dotation des prix : les lauréats reçoivent un diplôme et les palmes du festival. Le festival fait une large publicité au palmarès, par tous les moyens à sa disposition. Il n'est pas versé de dotation en numéraire. La dotation sous une autre forme (trophée, frais de laboratoire ou autre) est à l'étude mais ne peut être garantie.

14 / Litiges

Les demandes de participation à la compétition impliquent l'acceptation sans réserve du présent règlement, rédigé en français et en anglais. En cas de litige, seule la version française fera foi. L'organisation du festival se réserve le droit d'accorder des dérogations éventuelles en vue de régler des cas non prévus par le présent règlement. En cas de problème majeur indépendant de sa volonté, l'organisation du festival se réserve le droit de modifier ou d'annuler la manifestation.

7th Short Film Night

Saturday November the 24th, or December 1st 2018 at 10 pm

International Competition

Regulations – Call for film submissions 2018

DEADLIN FOR SUBMISSIONS APRIL 22nd, 2018

1 / Organisation

The association *Face à Face* will organize the 7th Short Film Night of Saint-Etienne, as part of its 14^h FACE à FACE LGBTI+ Film Festival.

2 / Dates and venues

The festival will take place from November 20th to 26th or from November 27th to December 2nd 2018, in different places in Saint-Etienne. The 7th Short Film Night will take place on Saturday November 24th or December 1st.

3 / Objectives

The festival aims mainly to:

- Show works treating of homosexuality with an original approach; humour, self derision, fight against discriminations, evolutions of society...
- Discover film directors from all over the world, whether experienced or not, through a competition of around twenty short films (3 hours program)
- Search for films that could contribute to fight against discriminations related to sexual orientation (homophobia) or gender

4 / Jury and awards

Among short films selected in the competition the **Jury 2018** composed of cinema professionals (film directors, critics, actors,...) and of culture professionals (directors, institutions directors, journalists,...) will award 3 prizes:

- Grand Prize for Best Film (any categories and types included)
- Best Original Screenplay
- Special Jury Award

The Jury might award an Honorary Award if needed.

The **audience** will choose the Audience Award.

The composition of the jury will be revealed 1 month before the 7th Night, during the press conference of the festival.

5 / Selection process

The selection committee for shorts chooses among the submitted films those for which the **LGBTI thematic** (Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender, Intersexual) has a significant part in the screenplay. **A 30 minutes maximal duration is set for each submitted film.** Any longer short-film will be dismissed. The selection committee for shorts's choices are not to be questioned.

In order to be taken into account, any submission of a movie must be accompanied with either a secured link for streaming vision, a DVD or a download link of the short movie presented.

6 / Admission requirements

All films meeting the requirements of article 5 can take part in the competition. For example and non exhaustively:

- Fiction
- Documentary
- Animated film

- Experimental film
- Cinema school work, etc...

7 / Film registration

The registration is opened **from the 18th of January to the 22nd of April 2018**

To submit a movie, 2 possibilities are offered :

- registration through the online platform (<http://www.filmfestplatform.com>) on which you can fill in legal, artistic and technical information about the short movie, and upload pictures, poster, a digital mp4 copy, meaning also your acceptance of the Festival's Rules,
- direct registration through the festival's website: <http://www.festivalfaceaface.fr/submit-a-movie/>, where you can download the entry form in english

In this second case, you'll have to send to the following address :

By regular mail :

Festival Face à Face – Comité de sélection
 Cinéma LE MELIES Saint-François
 8 rue de la Valse
 42000 Saint-Etienne
 (the letter must be postmarked no later than April 22nd, 2018)

Or by email : **programmation(at)festivalfaceaface.fr**

the following documents:

- An entry form completed and signed
- A DVD, a digital Mp4 via Wettransfer or similar, or a private link to watch the movie (for foreign films: subtitled in French or English, or if not available, a dialog list in English or in French)

In both cases, **no entry fees are requested.**

8 / Results and selected films

The festival will communicate the results of the selection **no later than September 15th, 2018. A first short list of selected movies will be set on April 29th 2018, to which will be attached an additional list in case some information and material is missing for some movies of the main list.**

All DVDs (whether the film is selected or not) will be kept by the festival team and archived in the documentation centre of the association *Face à Face*.

The **directors of the selected films will be informed no later than May 5th 2018**. They will then be asked for a print of diffusion (if different from the one received for selection) in the original standard or the best available one (*subtitled for foreign films – see article 9*).

Face à Face will be the selected films distributor during the competition. The competition does not result in any copyright fees. Some films, especially awarded ones, can be lent for other projections after the festival, in agreement with each copyright owner and with an indemnity of 30 euros for each projection.

9 / Subtitling

The festival does not have an electronic system of subtitling at its disposal for the screenings. Every non-French and non-French-speaking movie selected in original version will be screened with French subtitles.

For films without french subtitles, it will then be asked to send us an .SRT file or an excel (.xls) sheet by e-mail with the following format:

- .SRT
- 3 columns entries: TC IN / TC OUT / French translation
- As many lines as needed for the entire list of dialogues

For some films, the festival *Face à Face* can take care of the payment of the subtitles translation. It will then be asked to send us either a .SRT file or an excel (.xls) sheet by e-mail with the following format (.SRT, 3 columns entries: TC IN / TC OUT / list of the dialogues in English), or at least a dialog list in english and original languages.

A low-definition copy of the short movie will sometimes be necessary to take care of the translation. In case the festival has not received material for subtitles and copy (HD or low-def) by 1th of july 2018, the selection committee is allowed to disqualify the movie and choose any replacement.

10 / Invitation

The members of the crew of selected films for the competition are most welcome to attend the festival. *Face à Face* could, in some exceptional cases, pay for their travel and accommodation expenses in certain conditions.

11 / Dispatching of film prints and insurance policy

For now rare cases of print on film, the festival will pay for the transportation **of the selected films only** between the “Agence du court-métrage” at Paris and Saint-Etienne (ROUND TRIP). The festival will insure the films prints from reception till re-dispatching and all the transportation that involves festival organisation. For prints coming from abroad, the customs clearance and the OUTWARD JOURNEY transportation costs will be at the sender’s charge. The RETURN journey transportation costs will be paid for by the festival organisation. In those cases the return journey only will be insured by the festival organisation. The directors will be informed of the package sending instructions at the time of selection. Manage the print’s availability at the “Agence du court-métrage”, 2 rue Tocqueville 75017 Paris, **at the latest on October 1st, 2018.**

12 / Broadcast and press

The directors present in the competition will allow the usage of photographs or extracts (maximum 3 minutes) of their film, to promote the work, the director or the festival, in the mass media : in the press, on television, radio and Internet.

13 / Awards

The winners receive a certificate and the Palms of the festival. The festival will widely advertise the prize list by any means at its disposal. The prizes will not be rewarded with money (there’s an ongoing thinking about the way any type of reward could take place in 2018).

14 / Litigations

The participation to the competition requests the complete acceptance of the present regulations written in English and in French. For any point of contention, only the French version shall be deemed authentic. The festival organization will have the right to review some cases not provided for in the regulation. In case of major reasons beyond its control, the festival organization reserves the right to modify or to cancel the event.

Festival FACE à FACE du Film LGBTI+
du 20 au 25 novembre ou 27 novembre au 1^{er} décembre 2018

Toutes les infos sur : www.festivalfaceaface.fr et 00 (33) 7 85 10 27 87